



Candidatures jusqu'au 10 septembre

Appel à projets « Médiations et démocratie culturelle » 2024

La Fondation Carasso étend son appel à projets pour encourager l'initiative citoyenne dans des projets culturels et artistiques en milieu rural, en développant de nouvelles alliances territoriales.

À QUI S'ADRESSE CET APPEL À PROJETS ?

Le présent appel cherche à soutenir des projets artistiques et culturels portés par un « écosystème » d'acteurs (associations d'habitants, artistes, professionnels de la culture, travailleurs sociaux, éducateurs, élus, représentants de la vie économique locale...) qui s'appuient sur une vision d'ensemble d'un territoire, l'enjeu étant d'y lancer des dynamiques locales citoyennes, porteuses de sens et de potentiel de transformation en milieu rural.

La Fondation est très vigilante quant à la cohérence de ses deux axes – Alimentation Durable et Art Citoyen – et des programmes de chacun des axes. C'est pourquoi, elle doit chaque année refuser de nombreux projets qui ne correspondent pas aux objectifs recherchés. Le porteur de projet est donc invité à bien mesurer l'adéquation de son projet aux objectifs et critères de la Fondation. En effet, cet appel à projets étant très sélectif, la Fondation fait preuve d'un haut degré d'exigence dans la qualité et l'exemplarité des projets qui lui sont soumis. Les candidats doivent être regroupés au sein d'un collectif formel ou informel qui portera un projet artistique commun ayant vocation à rayonner sur le territoire d'ancrage, en milieu rural. Ces collectifs, à l'image d'un « écosystème d'acteurs », peuvent rassembler une diversité de partenaires, structures et individus : des artistes – nécessairement –, des structures culturelles, des réseaux d'habitants, des centres sociaux, des organisations humanitaires, des communes, des entreprises, etc. Le groupement de l'ensemble des partenaires n'est pas figé en amont : l'ampleur et la nature du projet pourront guider progressivement sa composition.

Dans tous les cas, les projets doivent être adossés à une structure à but non lucratif relevant des articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts.

Tous les champs disciplinaires sont concernés (arts plastiques, musique, danse, théâtre, littérature,

cinéma, photographie, architecture, design, culture scientifique...).

DÉPÔT DES DOSSIERS

- Etape 1 : Vérifiez que votre projet répond bien aux critères de l'appel à projet
- Etape 2 : Lisez attentivement la Procédure d'attribution et de suivi des financements
- Etape 3 : Créez ou activez votre compte sur le [site de dépôt de dossier de la Fondation](#)
- Etape 4 : Complétez votre dossier en ligne

Date limite de dépôt des demandes de financement : 10 septembre 2024 à 18h

En amont du dépôt de dossier, un webinaire d'information et d'échanges avec l'équipe Art Citoyen de la Fondation Daniel et Nina Carasso vous sera proposé le mercredi 26 juin de 12h à 13h. [Inscrivez-vous à ce webinaire.](#)

L'intégralité de l'appel à projets.